

Livre I du rapport de la Commission, notamment l'adoption par le Parlement, l'été dernier, de la loi sur les langues officielles. Les propositions que nous avons présentées aujourd'hui présupposent que le gouvernement fédéral accepte les principes dont s'inspirent les recommandations du Livre II de la Commission royale qui le concernent directement. Elles envisagent aussi un programme très large de coopération fédérale avec les provinces dans les domaines de l'enseignement de la langue de la minorité et de l'étude de la langue seconde.

Les honorables membres savent sans aucun doute que les recommandations de la Commission B et B concernant les autres groupes minoritaires n'ont pas encore été reçues.

[Français]

Nous nous rendons parfaitement compte que les recommandations de la Commission royale d'enquête contenues dans le Volume II de son rapport relèvent davantage de la responsabilité des provinces que de celle du gouvernement fédéral. Par ailleurs, nous estimons que le problème revêt une dimension nationale. A notre avis, ce dernier aspect suppose qu'il faudra mettre au point et favoriser des programmes propres à faire progresser l'emploi des deux langues officielles dans tout le pays.

Le Volume II du rapport de la Commission renferme douze recommandations portant sur les questions suivantes: l'aide aux écoles de la minorité linguistique; la formation des maîtres, y compris l'établissement de nouvelles écoles normales; l'enseignement universitaire, y compris des subventions en vue de permettre aux étudiants de la minorité linguistique d'étudier hors de leur propre province; des subventions aux universités de la minorité linguistique; un programme d'échanges, d'une durée d'un an, à l'intention des étudiants qui se spécialisent dans la seconde langue officielle; enfin, l'établissement d'un conseil de recherches sur les langues. On trouvera d'autres détails de ces programmes dans la déclaration que j'ai faite ce matin.

• (2.10 p.m.)

[Traduction]

Pour l'essentiel, ce programme porte sur deux questions prioritaires reliées l'une à l'autre. Premièrement, des mesures seront prises en collaboration avec les provinces en vue d'assurer aux minorités de langue officielle des droits égaux à ceux de la majorité en ce qui concerne l'accès à l'enseignement dans leur propre langue. Deuxièmement, pour répondre aux vœux d'un nombre croissant de

[L'hon. M. Pelletier.]

Canadiens qui aspirent à la connaissance des deux langues officielles du Canada, on favorisera l'étude de la langue seconde.

Nous acceptons, en tant que gouvernement, ces deux objectifs prioritaires et nous sommes disposés à accorder notre appui financier. Bien entendu une démarche en ce domaine signifie également la participation provinciale puisque les propositions relatives aux programmes et aux institutions dans le domaine de l'enseignement sont du ressort des provinces. C'est pourquoi, en vue de réaliser des progrès sensibles, le gouvernement fédéral sera heureux de participer aux initiatives que les provinces voudront entreprendre en ce domaine.

[Français]

La question du financement est, bien entendu, de toute première importance. Étant donné les restrictions financières en vigueur à l'heure actuelle, aucun gouvernement ne peut envisager l'établissement de programmes non limitatifs auxquels il consacrerait des ressources illimitées, même lorsqu'il s'agit d'objectifs de la plus haute priorité. Par conséquent, nous avons jugé nécessaire d'informer les provinces qu'il faudrait imposer des limites, au moins approximatives, aux sommes d'argent que le gouvernement fédéral pourra verser aux fins de ce programme.

Nos propositions donneront lieu à des analyses détaillées avec les autorités provinciales qui, bien entendu, seront en mesure de les commenter seulement après en avoir fait l'étude. Ma déclaration, aujourd'hui, a pour objet d'informer sans délai la Chambre de la politique du gouvernement au sujet de cette importante question. Pour ce qui est de la rencontre avec nos collègues provinciaux, j'espère que nous avons amorcé ce matin des consultations utiles qui se poursuivront d'ailleurs cet après-midi et qui, en temps opportun, aboutiront à des ententes satisfaisantes pour tous les intéressés.

[Traduction]

J'aimerais, avec le consentement de la Chambre, monsieur l'Orateur, déposer les propositions présentées aux provinces ce matin. Si la Chambre y consent elles pourraient paraître en appendice au *Hansard* d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, tout en étant reconnaissants au ministre de vouloir informer le Parlement, nous devons formuler certaines réserves et certaines mises en garde à l'égard de ce qui